

MAIRIE DE COURLANS

330, Rue Robert Morland
39570 COURLANS

☎ : 03.84.47.12.05

Fax : 03.84.47.35.31

@ : mairiedecourlans@wanadoo.fr

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2020

PRESENTS : CUENIN Tiphaine, DORMOY David, DUBOIS Evelyne, FILIATRE Daniel, FOURNOT Philippe, GROS Jean-Gérard, GUIGON Delphine, MINARY Guy, PATTINGRE Alain, PILOSEL Paul, PRUDENT Sonia, SCOARNEC Carine, SPICHER Marie, VADROT Pascal.

ABSENTS EXCUSES : COLOMER Patrick

SECRETAIRE DE SEANCE : FOURNOT Philippe

Monsieur le Maire informe qu'un point a été oublié lors le dernier compte rendu : Vitesse excessive lotissement Bellevue constatée par M. MINARY, il sera donc rappelé au PV de ce jour

Monsieur le Maire demande que le point N° 2 initialement prévu soit remplacé par l'adhésion au programme E-Lum du SIDEC

1- ECLA : PLUi

L'article L 5216-5 du CGCT modifié par la loi ALUR prévoit que la communauté d'agglomération exerce de plein droit au lieu et place des communes membres, la compétence de planification en matière d'urbanisme, sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent. L'article 136 de ladite loi précise que la communauté d'agglomération le devient de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, sauf si les communes s'y opposent dans les conditions précitées. Le transfert de la compétence planification impliquera que l'évolution du document d'urbanisme soit gérée par ECLA dans le cadre d'un PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) dès le 1^{er} janvier 2021. Ce transfert reste sans impact sur le pouvoir du maire en matière de droit des sols et ce dernier reste seul signataire des autorisations d'urbanisme. Compte tenu de l'avancement des discussions au niveau de l'agglomération, il n'est pas proposé de transfert de la compétence dans l'immédiat. Ce point pourra être rediscuté à n'importe quel moment durant la mandature.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de s'opposer dans l'immédiat au transfert de cette compétence à ECLA le temps de la construction d'un projet collectif au niveau de l'agglomération.

2- SIDEC : adhésion au programme E-lum

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le SIDEC propose à la collectivité la mise en œuvre de moyens mutualisés permettant d'améliorer les installations d'Eclairage Public et de respecter les engagements de la Charte « Eclairons Juste le Jura ». Ce service technique, baptisée E-lum[®], fait l'objet d'une convention d'adhésion entre la Collectivité et le SIDEC. Que la contribution d'adhésion pour ce Service est fixée à **18 Euros** par an et par point lumineux pour l'année 2020 et sera revue chaque début d'année civile (pro rata temporis de l'année écoulée est ajustée à l'Empreinte Nocturne de la Commune jusqu'à 16.5 €) sur l'ensemble des prestations mentionnées dans la convention. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, rappelle l'adhésion de la collectivité à la Charte « Eclairons juste le Jura » proposée par le SIDEC en date du 13 décembre 2010, approuve

l'adhésion de la collectivité au Service E-lum proposé par le SIDEc, sollicite les prestations associées au Service E-lum[®], approuve les conditions financières de la contribution annuelle, indique que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la collectivité pour l'année 2021, et autorise M. le Maire à signer la convention d'adhésion au Service E-lum[®] et tous les documents relatifs à cette affaire.

3- ECLA : délégués de Courlans dans les différentes commissions

Le Conseil Municipal DESIGNÉ :

- | | |
|--|---------------------|
| 1- Commission transition écologique et énergétique –
Mobilité douce – santé – habitat – circuits courts : | Mme SPICHER Marie |
| 2- Commission voirie – transport | M. GROS Jean-Gérard |
| 3- Commission aménagement du territoire –
Communication numérique – politique de la ville | M. PILOSEL Paul |
| 4- Commission petite enfance – jeunesse – éducation | M. DORMOY David |
| 5- Commission finances | M. PATTINGRE Alain |
| 6- Commission emploi – développement économique –
Économie sociale et solidaire – économie circulaire | M. VADROT Pascal |
| 7- Commission sport – pratique sportive | M. MINARY Guy |
| 8- Commission affaires culturelles | Mme PRUDENT Sonia |
| 9- Commission Locale d'Évaluation
Des Charges Transférées (CLECT) | M. PATTINGRE Alain |

4- DROIT DE PREEMTION

Monsieur le Maire présente trois déclarations d'intention d'aliéner ou demandes d'acquisition de biens soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'Urbanisme enregistrée jusqu'à ce jour en Mairie. Il s'agit :

Terrains cadastrés AB n° 2 et AA n° 98 : 546, Route de Bletterans

Terrains cadastrés AA n° 13, AA n° 20, AA n° 22, AA n° 24, AA n° 99

Terrains cadastrés AA n° 86, AA n° 85, AC n° 91, AC n° 92, AC n° 137 : 16 Rue des Frênes

Après examen des déclarations, le Conseil Municipal, à l'unanimité renonce à utiliser son droit de préemption urbain sur l'ensemble des terrains et immeubles cadastrés mentionnés ci-dessus.

5- RENOUELEMENT LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire rappelle que la commune a renouvelé la ligne de trésorerie en 2019 auprès de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche Comté. Cette dernière arrive à son terme le 1^{er} décembre 2020. Monsieur le Maire explique que 2 autres banques ont été consultées, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne de Franche Comté et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

6- DECISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil Municipal approuve des modifications comptables apportées au budget primitif 2020.

7- BATIMENT TECHNIQUE : choix de l'entreprise

Monsieur le maire fait l'historique du bâtiment technique. Des travaux de mise aux normes électriques sont nécessaires. Plusieurs entreprises ont été consultées. Trois entreprises ont répondu. Vu le travail et l'avis de la Commission Urbanisme, voirie et bâtiment qui s'est réunie en date du 16 novembre 2020 et après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'entreprise SAS PONARD ELECTRICITE pour un montant de 11 353 € HT, dit que l'avis de démarrage de travaux sera envoyé en Préfecture pour le dossier DETR.

8- PERSONNEL COMMUNAL : complément de salaire

Comme chaque année, le conseil Municipal alloue un complément de salaire à chaque employé qui sera versé en décembre 2020. Ce complément de salaire est établi en fonction d'une base fixe établie et attribuée au personnel en fonction de la durée hebdomadaire du contrat de travail. Le conseil municipal, dans le cadre du transfert de compétences des ATSEM, déplore le manque d'informations sur la mise à disposition du personnel hors commune de Courlans mais inscrit dans l'effectif de la commune

9- VENTE TERRAIN COMMUNAL AD N° 133 : délibération complémentaire

Monsieur le Maire fait l'historique de la parcelle cadastrée AD n° 133. Cette parcelle a une contenance totale de 6521 m². Un premier découpage pour la vente d'un lot avait fait apparaître une superficie de 1 464 m². Suite à un procès-verbal de bornage, de reconnaissance de limites et de rétablissement de limite, dressé par M. Alban VUILLEMEY, Géomètre-expert, il s'avère que la superficie de la parcelle délimitée nouvellement cadastrée AD n° 299, a une superficie de 1476 m². Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, dit que les termes de la délibération du 10 juin 2020 sont inchangés sauf la superficie de la parcelle, à savoir : 1476 m².

10- ONF : désignation des membres de la commission communale « Bois »

Le Conseil Municipal désigne :

Philippe FOURNOT

Jean-Claude CANOZ

Daniel FILIATRE

Michel CANOZ

Paul PILOSEL

Jacques HUGON

Patrick COLOMER

Didier COLIN

11- ONF : affouages 2021

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de l'ONF pour les affouages 2021. Il s'agit des parcelles 1 af et 2 af. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition de l'ONF.

12- RAPPORTS D'ACTIVITES 2019 : SICTOM et SIDEC

Monsieur le Maire présente les rapports d'activités du SICTOM ainsi que du SIDEC. Les documents sont à la disposition des élus et des administrés. Le conseil municipal prends acte.

13- AFFAIRES EN COURS – QUESTIONS DIVERSES

Un point est fait sur les colis de fin d'année pour les aînés de la commune sachant que le repas habituel de fin d'année est annulé : les courriers ont été envoyés. On est dans l'attente des réponses pour la commande des colis.

Une demande est faite par M. PILOSEL sur l'avancement des dossiers concernant l'éclairage des parkings publics : décision de la commission : éclairage solaire et attente d'un dernier devis.

Monsieur MINARY fait part de la vitesse excessive dans le lotissement Bellevue et demande que soit étudié des solutions pour limiter la vitesse et sécuriser le secteur ;

M. le Maire fait un point sur la COVID 19 : une employée de la commune est cas contact, il informe le conseil que tous les vendredis il participe à une audioconférence avec Monsieur le Préfet du Jura.

M. FOURNOT fait un point sur les différents dossiers d'ECLA

Mme SPICHER demande si possibilité d'un compte rendu des réunions d'adjoints.

La secrétaire de séance,
Philippe FOURNOT

